

**Le 17 avril 2025**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le jeudi, 17 avril 2025 à 13 h à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

**2. Constatation du quorum et conformité de l'avis de convocation**

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

Conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Laurent Marcotte, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2025-04-63**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Fin d'emploi – personne salariée # 130001;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

Adoptée

**4. Fin d'emploi – personne salariée # 130001**  
**2025-04-64**

CONSIDÉRANT le dossier de la personne salariée # 130001;

CONSIDÉRANT l'enquête menée par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet, et unanimement résolu :

- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston procède au congédiement de la personne salariée # 130001, le tout effectif en date du 16 avril 2025;
- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston autorise Madame Galina Papantcheva, directrice générale, à signer la lettre de congédiement ainsi que tout autre document visant à donner plein effet à la présente décision ou à résoudre la situation à l'amiable, le cas échéant.

Adoptée

**5. Période de questions**

Aucun contribuable donc aucune question.

**6. Levée de l'assemblée**  
**2025-04-65**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 13 h 02.

Adoptée

---

***Laurent Marcotte, maire***

---

***Galina Papantcheva, directrice générale***